



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des Territoires**

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

BASSIN DE LA MAINE

AVIS AUX USAGERS

Rivière : LA MAYENNE

Référence : Avis_DDT49-2024_051_Mayenne

Les usagers du bassin de la Maine sont informés qu'à l'occasion d'un feu d'artifice tiré en aval du barrage de Grez-Neuville, la navigation et le stationnement des bateaux de toutes sortes seront interdits sur la Mayenne sur une distance de 200 mètres en aval et en amont de la zone de tir du feu d'artifice.

Date et horaire : 8 juin 2024, entre 22 h 30 et 23 h 30

Seules les embarcations nécessaires à l'organisation et à la sécurité du feu d'artifice, seront autorisées à naviguer dans cette zone.

À Angers, le 21 mai 2024
Pour le Préfet et par délégation
la cheffe de l'unité Loire et navigation,

Sophie MAQUIN